

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue lundi le 2 mai 2016 à 19 : 30 heures sont présents Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron Messieurs Pierre Harton, Claude Daigle, Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

87-05-2016 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 mai 2016

À 19:30

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption du procès-verbal;
3. Résolution d'adoption du projet de règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Sainte-Perpétue;
4. Résolution d'adoption du projet de règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Perpétue;
5. Résolution d'adoption du projet de règlement du plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Perpétue;
6. Résolution d'adoption du projet de règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Perpétue;
7. Résolution d'adoption du projet de règlement de construction de la municipalité de Sainte-Perpétue;
8. Adoption du règlement 01-2016 modifiant le règlement no 05-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
9. Journée d'information sur le SIMDUT, la CSSNT et dossier pompier;
10. Avis de motion du règlement en prévention des incendies;
11. Renouvellement de l'entente en situation d'urgence pour la Résidence l'Abri des Appalaches;
12. Adoption des états financiers au 31 décembre 2015 de l'OMH;
13. Date de la cueillette des monstres ménagers 6 juin;
14. Demande d'appui à la Municipalité de Tourville pour infrastructure chemin de Saint-Rémi;
15. Demande de branchement du service d'aqueduc et d'égout pour résidence
16. Demande de crédit de taxes de services
17. Demande ALPHIS, Garde Paroissiale St-Omer, École des Hauts Sommets;
18. Autorisation pour demande de prix à 3 firmes d'ingénieur pour mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité pour la taxe d'accise;
19. Compte-rendu des comités;
20. Liste de correspondances;
21. Varia :
 - Employé piscine

- Calibration débitmètres
 - Achat lecteur de nuit
 - Achat PH mètres
 - Autorisation mandat devis véhicule d'urgence
 - Dérogations mineures projet règlement
 - Projet
 - Tondeuse OTJ
 - Pétition
 - Enseigne
 - Camion de service
22. Acceptation des comptes;
23. Période des questions;
24. Levée de la séance.

88-05-2016 Lecture et adoption du procès-verbal

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que le procès-verbal du 4 avril soit adopté.

89-05-2016 Résolution d'adoption du PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai expirant le 19 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le projet de règlement numéro 02-2016 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

90-05-2016

Résolution d'adoption du PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai expirant le 19 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte le présent projet de règlement la même journée qu'elle adopte le projet de règlement de zonage et le projet de règlement du plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le projet de règlement numéro 03-2016 intitulé « Règlement de lotissement » ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

91-05-2016

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai expirant le 19 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte le présent projet de règlement la même journée qu'elle adopte le projet de règlement de lotissement et le projet de règlement de zonage en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le projet de règlement numéro 04-2016 intitulé « Règlement du plan d'urbanisme » ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises aux municipalités contiguës, à la MRC de L'Islet et à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

92-05-2016

Résolution d'adoption du PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de

concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai expirant le 19 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte le présent projet de règlement la même journée qu'elle adopte le projet de règlement de lotissement et le projet de règlement du plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le projet de règlement numéro 05-2016 intitulé « Règlement de zonage » ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

93-05-2016 Résolution d'adoption du PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai expirant le 19 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Caron appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le projet de règlement numéro 06-2016 intitulé « Règlement de construction » ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

94-05-2016

Adoption du règlement 01-2016 modifiant le règlement no 05-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Il est proposé par le conseiller Yan Chouinard, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 05-2009 est remplacé par le suivant :

Article 2. A compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone

ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

95-05-2016 Journée d'information sur le SIMDUT, la CNSST et dossier pompier

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu d'inscrire Messieurs Daniel Robichaud et Armand Pellerin à la journée d'information sur le SIMDUT, la CNSST et le dossier pompier qui aura lieu le 31 mai prochain à Montmagny au coût de 45.00\$ dîner inclus.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Claude Daigle qu'un règlement en prévention des incendies sera présenté à une prochaine séance du conseil pour adoption.

96-05-2016 Renouvellement de l'entente en situation d'urgence pour la Résidence l'Abri des Appalaches

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu de renouveler l'entente avec la Résidence l'Abri des Appalaches qui est d'utiliser le local 101 ou la salle du conseil lors de situation d'urgence pour relocaliser les résidents en attendant les membres de leur famille ou représentant ou le service du CLSC ou Info-Santé lors de situation d'urgence.

97-05-2016 Adoption des états financiers au 31 décembre 2015 de l'OMH

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que le conseil municipal adopte les états financiers de l'OMH au 31 décembre 2015 tels que préparés par Lemieux Nolet indiquant des revenus de 71 397.00\$ indiquant des dépenses de 143 259.00\$ indiquant un déficit d'exploitation au montant de 71682.00\$ réparti à 90% par la SHQ pour un montant de 64675.00\$ et de 10% par la municipalité pour un montant de 7187.00\$.

La cueillette des monstres ménagers s'effectuera lundi le 6 juin 2016.

98-05-2016

Journée gratuite à l'éco centre

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que la municipalité défrayera comme par les années passés la journée gratuite à l'éco centre le samedi 25 juin prochain.

99-05-2016

Demande d'appui à la Municipalité de Tourville pour infrastructure chemin de Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE le projet créera des emplois et des retombés économiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet aidera à la diversification de l'économie;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera une amélioration de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera un parcours sécuritaire et agréable;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra la promotion des attraits et activités de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet assurera un développement économique dans le respect du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera la synergie entre cinq municipalités du territoire;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu d'appuyer la Municipalité de Tourville dans leur demande de projet auprès du Centre local de développement et de la MRC de L'Islet pour des infrastructures du chemin de Saint-Rémi.

100-05-2016

Demande de branchement du service d'aqueduc et d'égout pour résidence

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que la Municipalité de Sainte-Perpétue fera le branchement d'aqueduc et d'égout tel que demandé dans la demande du matricule 4812-58-3051 et que les frais soient défrayés par la Municipalité pour 50% et par le demandeur à 50%.

101-05-2016 Demande de crédit de taxes de services

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que la Municipalité de Sainte-Perpétue accorde un crédit pour les taxes de services du matricule 4813-52-3530 et ce, parce qu'il y a fermeture d'un logement à compter du 1^{er} avril 2016. Le montant du crédit sera de 309.00\$.

102-05-2016 2000.00\$ accordé à l'association de loisirs pour personnes handicapées de L'Islet-Sud

Il est résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 2000.00\$ à l'association de loisirs pour personnes handicapées de L'Islet-Sud pour leur projet de centre de jour pour clientèle ayant une déficience physique et ce, conditionnel à la réalisation du projet.

103-05-2016 1 carte pour le banquet du 35^e anniversaire de La Garde Paroissiale de St-Omer

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu de réserver 1 carte pour le banquet pour célébrer le 35^e anniversaire de La Garde Paroissiale de St-Omer, au coût de 30.00\$ taxes et pourboire inclus, qui aura lieu au « Relais » du club de golf de Saint-Pamphile le 4 juin prochain.

104-05-2016 Demande à la Fabrique

Proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier que le conseil demande à la Fabrique de Sainte-Perpétue l'autorisation pour pouvoir faire un règlement d'interdiction de stationnement du côté de l'École des Hauts Sommets et ce, suite à une demande de l'École pour la protection des enfants lors des entrées et sorties des classes.

105-05-2016 Autorisation pour demande de prix à 2 firmes d'ingénieur pour mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité pour la taxe d'accise

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser la directrice générale à demander des prix auprès de 2 firmes d'ingénieur pour la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité pour obtenir les subventions de la taxe d'accise.

Les membres du conseil donnent les comptes rendus des comités.

106-05-2016

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministre des transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports octroi une aide financière à l'entretien du réseau routier local;

Considérant que les municipalités doivent faire une déclaration de reddition de comptes pour obtenir cette aide;

Considérant que pour l'année 2015 le coût du déneigement n'est pas inclut dans les annexes pour la reddition de compte;

Considérant que pour certaines municipalités il sera probablement impossible de répondre aux critères et subiront des coupures de l'aide versée par le Ministère;

Considérant que pour certaines municipalités la perte de l'aide financière occasionnera une augmentation du taux de taxation aux contribuables pour offrir le même service;

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu de demander à la MRC et la FQM de faire des pressions auprès du Ministre des transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que les documents pour la reddition de compte pour l'aide financière à l'entretien du réseau routier local reviennent comme avant en incluant le coût du déneigement dans les municipalités et ce, afin que celles-ci ne soient pas pénalisées.

107-05-2016

Engagement employés piscine

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu d'engager Chloé Chouinard, Rose-Marie St-Pierre, Audrey Gagnon à la piscine cet été. Qu'un montant de 50.00\$ soit accordé pour l'achat d'un maillot de bain à chacune des employés.

108-05-2016

Calibration des débitmètres

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu d'engager la firme CW Allen pour la calibration des débitmètres au montant de 82.00\$ de l'heure, de 0.90\$ du kilomètre ainsi que les frais d'équipement de 250.00\$ et ce, incluant un rapport suite à la vérification.

109-05-2016 Achat d'un équipement de lecture de nuit écologique

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu de faire l'achat d'un équipement de lecture de nuit écologique au montant d'environ 1800.00\$ plus taxes.

110-05-2016 Achat d'un Ph mètres

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu de faire l'achat d'un ph mètres au montant d'environ 1500.00\$ plus taxes.

111-05-2016 Mandat donné à Monsieur Pierre Boucher pour la préparation d'un devis pour un camion d'unité d'urgence

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu de mandater Monsieur Pierre Boucher pour la préparation d'un devis pour un camion d'unité d'urgence pour le service incendie de Sainte-Perpétue et ce, au taux horaire de 75.00\$ plus les frais de déplacement au montant de 0.45\$ du kilomètre.

112-05-2016 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai expirant le 19 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le projet de règlement numéro 07-2016 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

113-05-2016

Tonte de pelouse à l'OTJ

Il est résolu à l'unanimité que les employés de la municipalité feront la tonte de pelouse à l'OTJ cet été.

114-05-2016

Acceptation des comptes :

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que les comptes suivants soient et sont adoptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux des déboursés et JG	112 641.96\$
------------------------------	--------------

Comptes fournisseurs et JG	46 015.04\$
----------------------------	-------------

Classés en annexe

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Les factures ont été vérifiées par Madame Céline Avoine et par la conseillère Caroline Caron.

La période des questions débute à 21 :50 heures.

115-05-2016 Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que la séance soit levée à 21 :55 heures.

Maire

Directrice générale sec.très